

L'actu ENVIRONNEMENT de votre territoire



Le B.a.-ba du recyclage

Cet automne, l'animatrice environnement de Val d'Amboise, a repris le chemin des écoles pour apprendre aux enfants les gestes du tri.

Être un éco-citoyen responsable, cela s'apprend tôt... C'est pourquoi l'éducation à l'environnement pour un développement durable figure désormais dans les programmes pédagogiques. Pour s'inscrire pleinement dans cette démarche, la communauté de communes intervient dans les écoles du territoire depuis 2011. Le programme de Marie Delory, l'animatrice environnement du service collecte, a bien évolué depuis ses premières interventions en classe et dans les accueils périscolaires. En-

quatre séances d'environ 1h30, il permet aux enfants de se familiariser avec le tri sélectif, le recyclage, le compostage, et depuis 2015, avec des notions nouvelles telles que le développement durable et le gaspillage alimentaire.

Visites au centre de tri

Afin de compléter cette approche du traitement des déchets par une illustration concrète, le service collecte propose également la visite du centre de tri Coved, à Chan-



ceaux-près-Loches. C'est là que sont traités les emballages et les papiers recyclables, et que sont malheureusement enfouis beaucoup – trop – d'autres déchets, à commencer par tout ce que l'on jette par erreur ou inconscience dans le bac jaune... En termes de pédagogie, il y a toujours beaucoup de travail, et tous les publics sont concernés !

En 2016, les animations reprennent ainsi de janvier à fin mai dans les écoles Paul-Louis Courier et Richelieu, au lycée professionnel agricole, à l'accueil Croc'Loisirs à Amboise, ainsi qu'à l'école Val de Cisse de Nazelles-Négron. Marie Delory intervient également sur demande dans les établissements spécialisés et auprès des professionnels. Pour bénéficier d'une formation, contactez le service collecte. ■

Plus d'infos :
service collecte
au 02 47 23 47 44
collecte@cc-valdamboise.fr



⬆ En novembre 2015 à l'école Paul-Louis Courier d'Amboise, dans la classe de CE2-CMI de Madame Bodilis

À NOTER

Calendrier de collecte 2016

Il est distribué avec ce numéro à partir du 21 décembre :

- par une société spécialisée à Amboise, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Noizay et Pocé-sur-Cisse. Le calendrier est alors encarté sous la couverture du magazine.
- par les élus ou les services municipaux dans les autres communes.

Dans l'éventualité où le calendrier serait manquant, ou si le modèle que vous avez reçu ne concerne pas votre commune, signalez-le immédiatement au service collecte et venez chercher votre calendrier en mairie ou au siège de la communauté de communes du Val d'Amboise. Les calendriers de collecte 2016 sont également consultables et téléchargeables au format PDF sur le site : cc-valdamboise.fr.



Plus d'infos : contacter
le service collecte
au 02 47 23 47 44



EN CHIFFRES

590 kg

La quantité de déchets produits par chaque Français en un an, soit le double d'il y a 40 ans.

20 kg

Le poids d'aliments gaspillés chaque année par habitant, dont 7 kg d'aliments non consommés et encore emballés.

40 %

La part des déchets organiques dans la poubelle. Les déchets de cuisine, de maison (essuie-tout, carton sali mais non souillé par des produits dangereux) et de jardin peuvent être compostés à domicile pour réduire la part des déchets traités et leur coût.

LE MOT

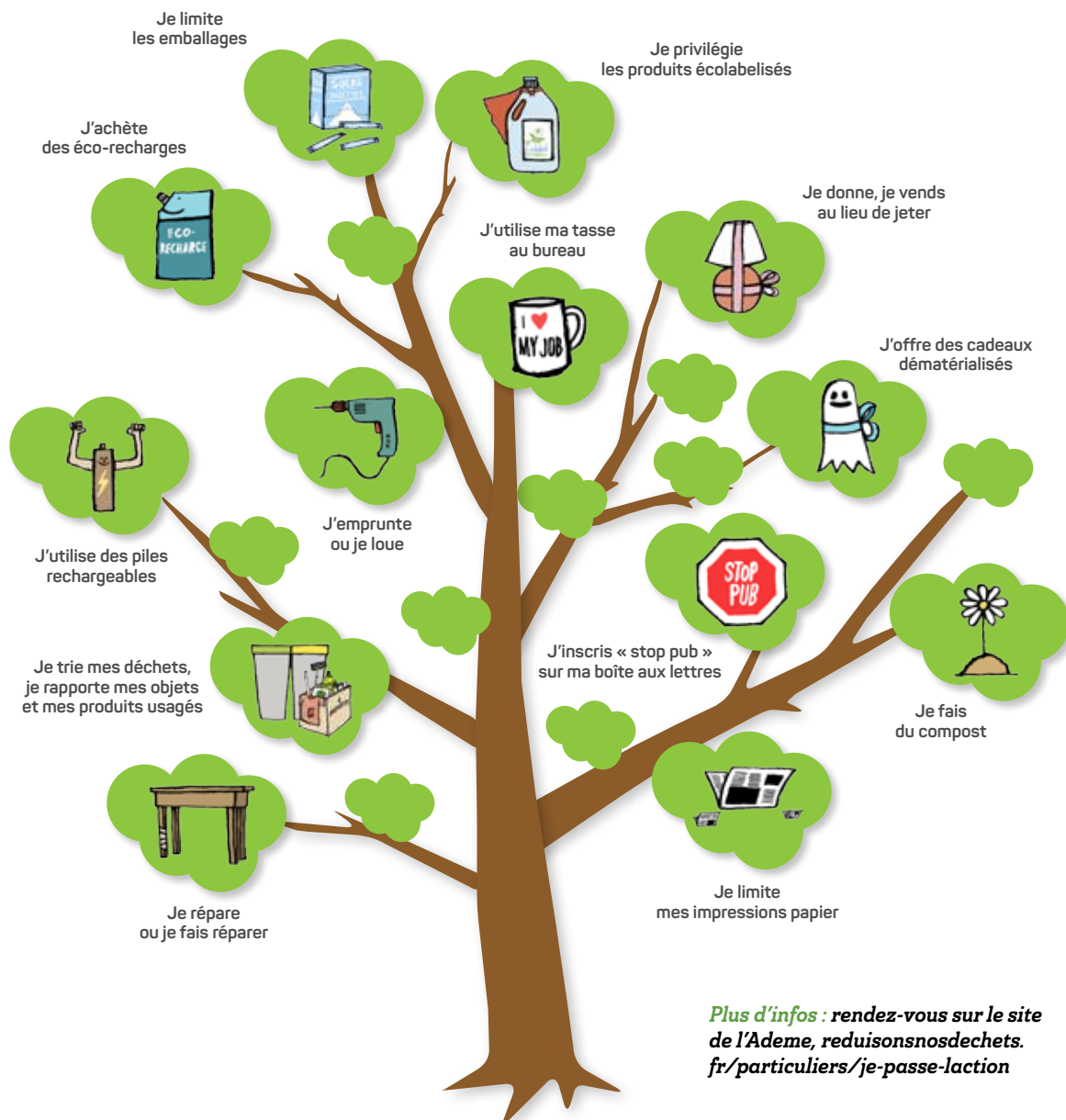
Responsable

En tant que consommateur, votre rôle est essentiel pour réduire les déchets à la source. Chaque geste compte : de l'achat au tri en passant par l'utilisation. Dois-je vraiment acheter un produit pour répondre au mieux à mes besoins ? N'aurais-je pas intérêt à l'emprunter, le louer ? De même, la possibilité de le réparer ou de le recharger, voire de le donner, le vendre ou le trier doit être envisagée.

MODE D'EMPLOI

Réduction des déchets : l'arbre des possibles

Au quotidien, toutes les occasions sont bonnes pour adopter de nombreux gestes qui me permettront de réduire significativement mes déchets et de réaliser de vraies économies. Pour préserver l'environnement et améliorer mon quotidien, c'est décidé, j'agis !



Plus d'infos : rendez-vous sur le site de l'Ademe, reduisonsnosdechets.fr/particuliers/je-passe-laction

Comment lutter contre le gaspillage alimentaire ?

Saviez-vous que 30 à 50% des denrées produites dans le monde sont perdues ou jetées ? Ces produits fabriqués et transportés inutilement ont pour conséquence l'émission de gaz à effet de serre, le gaspillage d'eau ou la pollution, mais pas seulement...

Il y a également une incidence sur notre pouvoir d'achat et engendrent des coûts de collecte et de traitement des déchets considérables. C'est pourquoi chacun à son niveau a tout intérêt à diminuer le gaspillage. Pour y parvenir, il faut d'abord acheter des quantités adaptées à ses besoins en privilégiant par exemple les produits au détail (fruits, légumes...) et en évitant de se laisser tenter par des offres promotionnelles dont l'objectif est souvent de nous faire acheter ce dont on n'a pas besoin ! Êtes-vous certain de pouvoir consommer ces trois packs de yaourts « à prix bradé » dont la date de péremption approche ? Et une fois la date fatidique dépassée, est-il encore possible de les consommer pour éviter de les jeter ? Concrètement, certains aliments dits « sensibles » tels que les yaourts ou les fro-

mages peuvent être consommés au-delà de leur date limite de consommation (DLC) si la chaîne du froid a bien été respectée et si les emballages sont restés intacts. La présence de ferments lactiques vivants évitant la prolifération de mauvaises bactéries, le dépassement peut-être d'une semaine pour des yaourts, voire deux semaines pour les fromages, mais il faut rester vigilant quant à l'aspect et à l'odeur des produits. Les aliments ayant une plus longue durée de conservation, à l'exemple des pâtes sèches, des biscuits secs, des boîtes de conserve, du lait UHT, du chocolat... comportent une date de durabilité minimale (DDM, qui remplace la date limite d'utilisation optimale, ou DLUO) et peuvent généralement être consommés bien après s'ils sont conservés dans de bonnes conditions. ■

Adoptez les bons réflexes !

Pour éviter le gaspillage suivez ces règles simples et de bon sens :

- avant de partir faire les courses, faites l'inventaire et rédigez une liste pour éviter des achats inutiles,
- utilisez des sacs réutilisables, voire isothermes, pour mieux conserver les denrées périssables entre le magasin et votre réfrigérateur
- soignez le stockage (emballez bien les produits entamés dans des boîtes hermétiques, rangez les produits à consommer rapidement sur le devant...),
- apprenez à cuisiner les restes ! Le Ministère de l'écologie, en partenariat avec l'Ademe, propose 25 recettes pour accommoder les reliquats du réveillon à télécharger : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/25_recettes_noel.pdf

EN PRATIQUE

Que signifient les dates de péremption ?



LA QUESTION

Puis-je composter mes restes de repas ?

Si vous devez jeter des aliments (restes de pâtes, pain...), utilisez votre composteur. Vous les valoriserez de façon écologique et économique dans votre jardin. Attention aux restes d'origine animale (viande, poisson...) qui peuvent être source de nuisances (mauvaises odeurs, présence de rongeurs...).



BLOC NOTE

**Economisez
l'énergie, venez
aux ateliers !**



Val d'Amboise et l'ALE 37 organisent plusieurs ateliers pour apprendre aux habitants à réduire leur facture énergétique.

➔ « Comment choisir son logement économe en énergie ? », le 20 janvier de 20h à 22h à la résidence Jeunes travailleurs d'Amboise (14 allée de Malétrenne).

➔ « Comment faire des économies d'énergie sans dépenser ? », le 5 février de 14h à 16h, au local de l'association Ensemble (1 avenue de l'Amasse à Amboise). Une exposition sur le thème des éco-gestes est organisée dans le même lieu du 1^{er} au 5 février.

➔ « Ma maison a 30 ans », conseils pour la rénovation énergétique et l'isolation en matériaux écologiques, le 19 mars à 14h dans les locaux de Construire Eco, à Roucheux (Montreuil-en-Touraine).

**Plus d'infos : service
habitat-logement
au 02 47 23 47 44**

Objectif **énergie positive** !

Le projet de territoire de Val d'Amboise, déjà évoqué dans la rubrique « Éclairage » de ce magazine, est porteur d'innovations et d'actions de développement durable dans l'intérêt de tous les habitants. Il valorise aussi vos efforts pour préserver l'environnement.

En 2015, Val d'Amboise, associée aux communes de Nazelles-Négron, Amboise et Chargé, a été lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive ». Un soutien de l'État aux actions du territoire est donc en marche avec au programme, notamment, l'aide à la construction d'un foyer-logement pour les personnes âgées, au remplacement des vieilles lampes au mercure, à l'achat de véhicules électriques par les communes et à l'équipement du territoire en bornes de chargement.

Dans le même temps, Val d'Amboise travaille à l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (lire l'encart ci-dessous), avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). La transition énergétique, c'est aussi du concret pour chaque habitant du territoire. Car dé-

penser moins d'énergie, moins d'eau, c'est faire des économies. Dans cette perspective, Val d'Amboise a décidé la suppression, dès le 1^{er} janvier 2016, de la part fixe des factures d'eau. De nombreux habitants (jusqu'à 80 % des abonnés dans certaines communes) verront ainsi leur facture baisser car désormais, seuls les mètres cubes réellement consommés seront facturés. C'est évidemment une prime à tous ceux qui font l'effort d'économiser l'eau.

**Plus simple, plus clair,
plus juste...**

C'est aussi cette logique qui a guidé le service assainissement de la communauté de communes. Ce dernier s'est en effet donné les moyens de contrôler qu'il n'existe pas de branchement des eaux de pluies sur le réseau de collecte des eaux

usées : ces raccordements sauvages engendrent en effet de graves dysfonctionnements dans les stations d'épuration et génèrent des surcoûts qui sont répercutés sur les factures de l'ensemble des usagers du service ! A l'inverse, le délai d'inspection des installations d'assainissement autonome est passé à 10 ans (le maximum légal) quand ces dernières répondent aux normes en vigueur : aucune raison que ceux qui respectent la Loi se voient contrôlés plus souvent que cela. ■



ZOOM SUR

Un « Plan climat air énergie territorial » (PCAET, anciennement PCET), est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique, en agissant sous l'angle de l'atténuation (réduire les émissions de gaz à effet de serre) et de l'adaptation (adapter le bâti, repenser les activités économiques et humaines) à ce que sera l'environnement dans l'avenir.

En fonction des spécificités et des potentiels locaux, le PCAET doit décliner en actions concrètes les objectifs et les orientations du Schéma régional du climat, de l'air et de

l'énergie (SRCAE), avec lequel il doit être compatible.

Val d'Amboise a engagé une réflexion en septembre dernier dans l'objectif d'élaborer son plan (qui sera soumis à l'avis de l'État et de la Région) d'ici au 31 décembre 2018. La communauté n'a cependant pas attendu cette obligation légale pour agir en faveur de l'environnement : la rénovation énergétique de l'habitat (engagée dès 2013 avec le programme 1.2.3 CHEZ VOUS) et les actions de sensibilisation (lire ci-contre) menées par la communauté de communes et ses partenaires entrent dans cette logique.